Source : *boursier.com, 16/09/2015*

Truffle Capital : lance le FCPI « Truffle Développement » . Fonds focalisé sur les PME innovantes cotées

Truffle Capital, acteur majeur du capital-risque européen, un des leaders du marché de la gestion de FCPI (Fonds Commun de placement dans l'innovation), annonce que son 21e FCPI, Truffle Développement, agréé par l'AMF le 21 juillet 2015, est désormais ouvert aux souscriptions.

Le FCPI Truffle Développement accompagnera notamment des entreprises innovantes cotées en bourse, à un stade de développement avancé, dans deux secteurs considérés porteurs par Truffle Capital : les Sciences la Vie et les Technologies de l'Information. Le FCPI Truffle Développement offre un portefeuille constitué, sur la base des montants investis, d'un minimum de 50% de sociétés cotées sur Alternext ou le marché libre, au maximum de 20% de sociétés cotées sur Euronext et jusqu'à 30% de quota libre qui sera investi en actions, obligations et en monétaire.

"Notre stratégie d'investissement dans des entreprises innovantes porte ses fruits depuis 14 ans. Nous comptons aujourd'hui 66 entreprises financées, dont 80% françaises et dont 13 ont été introduites en bourse ; Notre périmètre d'expertise couvre donc les entreprises innovantes cotées. Nous avons également accueilli dans notre équipe Olivier Streichenberger, qui bénéficie de plus de 25 ans d'expérience sur les marchés financiers, au poste de Gérant en Titres Cotés. Ce FCPI complètera le FCPI Truffle InnoCroissance en cours de commercialisation, focalisé sur les PME non cotées", soulignent Henri Moulard, le Dr. Philippe Pouletty et Bernard-Louis Roques, co-fondateurs et dirigeants de Truffle Capital.